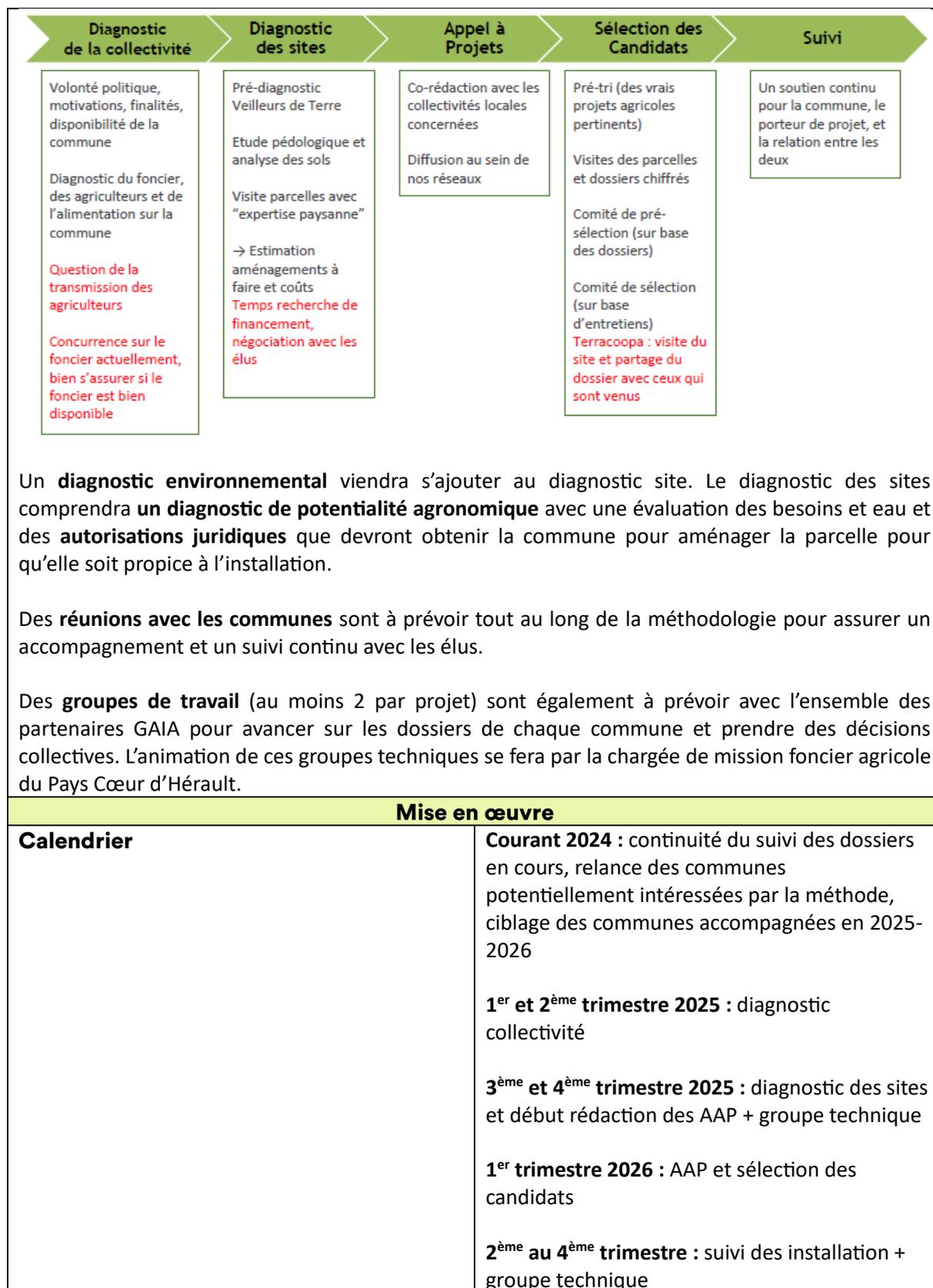


<b>Axe n°4</b>	<b>Autonomie et résilience du territoire</b>
<b>Objectif</b>	<b>4.2. Les communes mettent à disposition du foncier pour l'installation agricole et la diversification</b>
<b>Action 7 – Accompagner l'installation agricole sur des parcelles communales via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA) pour 2 communes</b>	
<b>Contexte et problématique</b>	
<p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD)</b> portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : la <b>sensibilisation des élus</b> aux enjeux de la préservation du foncier agricole et les <b>accompagner dans la maîtrise des outils fonciers et de leur foncier agricole communal</b> en est un.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b> porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>C'est pour répondre à cet objectif qu'en 2022 le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a initié en 2022, en co-animation et partenariat avec l'association Terres Vivantes, le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA). Ce groupement a pour objectif <b>de réunir les structures d'accompagnement agricole</b> (7 partenaires techniques à ce jour) qui agissent sur le foncier agricole, l'installation et la transmission mais aussi qui ont des compétences sur les systèmes agricoles diversifiés pour <b>proposer un accompagnement complet aux communes</b> qui souhaitent installer des porteurs de projets sur leurs parcelles communales. Depuis, l'accompagnement s'est étendu aux propriétaires privés et aux cédants. Pendant les 18 premiers mois d'existence du GAIA, c'est la commune d'Aniane qui a été accompagnée sur deux projets d'installation. Une <b>méthodologie d'accompagnement</b> a été créée où chaque partenaire est complémentaire. La liste des facteurs de réussite d'une installation soutenue par une collectivité a également été dressée. En 2024, l'idée est de consolider cette méthodologie, de se servir du retour d'expérience de l'accompagnement d'Aniane pour le proposer à d'autres communes et de valoriser l'action de GAIA. L'identification de nouvelles communes intéressées par l'accompagnement se fera en 2024. Certaines communes semblaient déjà intéressées, notamment Saint-Jean-de-Fos, Le Pouget et La Boissière.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<b>Périmètre choisi</b>	Communal (2 communes du Pays Cœur d'Hérault)
Réappliquer la méthodologie d'accompagnement GAIA sur deux nouvelles communes du Pays Cœur d'Hérault :	



<b>Animation interne ?</b>	Oui (20%) : animation réunions élus et animation des groupes techniques
<b>Prestation mobilisée ?</b>	Oui (80%)
<b>Autres acteurs concernés / Partenaires</b>	Terres Vivantes, Terre de Liens, CEN Occitanie, Civam Bio 34, Terracoopa, Chambre d'Agriculture 34, Safer Occitanie, INRAE, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault, Conseil de Développement
<b>Etudes et diagnostics préalables</b>	Ciblage des deux communes à accompagner par une animation préalable auprès des communes par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault
<b>Coût prévisionnel (HT)</b>	Devis en cours
<b>Indicateurs</b>	Nombre de communes accompagnées Nombre de porteurs de projets en cours d'installation sur les parcelles communales Nombre de parcelles communales suivi Nombre de groupes de travail
<b>Compétences requises pour la prestation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences techniques sur le foncier agricole, les outils de mise à disposition du foncier public</li> <li>- Compétences sur l'installation et la transmission agricole</li> <li>- Compétences transverses selon le type de cultures, les pratiques (diagnostic des potentialité agricoles)</li> <li>- Compétences en diagnostic environnemental / évaluation des enjeux de biodiversité</li> <li>- Compétences sur la formulation d'appels à manifestation d'intérêt / appels à candidatures</li> </ul>	